













AG DU 8 JUIN 2017 "2020 en ligne de mire"





INDISPENSABLES

N°09



MFP 10€-JUILLET 2017











Attitude

Puisque beaucoup s'accordent à reconnaître que nous sommes entrés dans une nouvelle ère politique, au moins un nouveau paysage, convenons-en!

Convenons-en, et surtout **adoptons la bonne attitude** quand seront abordés et traités les dossiers concernant le mouvement mutualiste fonctionnaire.

Être repliés sur nous-mêmes et fermés à tout débat ou évolution serait stérile, contre-productif et peu en cohérence, d'ailleurs, avec la posture traditionnelle de la MFP.

Aussi nous choisissons avec d'autres de prendre au mot le nouveau président de la République et de relever « le pari du dialogue, de l'initiative et du travail en commun ».

Une telle attitude n'est en aucun cas assimilable à un blanc-seing dès lors que nous la tiendrons avec toute la vigilance nécessaire, l'exigence et la détermination responsables afin de faire avancer impérativement le modèle de protection sociale des agents publics et aussi celui de tous nos concitoyens.

Aussi, nous réaffirmerons avec force à nos nouveaux interlocuteurs que les logiques de marché sont peu compatibles avec la protection de la santé et qu'elles s'accommodent mal avec celles des solidarités, de la non-exclusion, de la protection du plus grand nombre et des plus fragiles qui sont au cœur de nos démarches.

Aux sceptiques qui trouveraient cette analyse sectaire, éculée, passéiste ou peu en phase avec les enjeux sociétaux actuels, nous nous devrons de répondre par la pertinence de nos actes et l'exemplarité de nos modèles.

Voilà tout le monde prévenu, au premier chef d'entre eux... les mutualistes !

Serge Brichet Président de la MFP

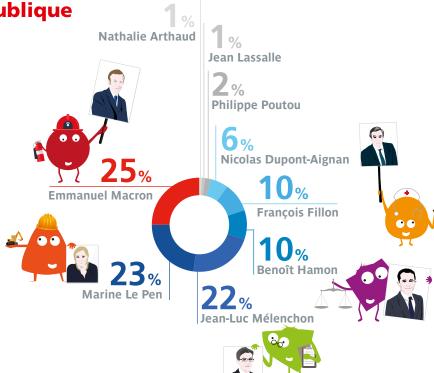


ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017

Des agents de la fonction publique à l'esprit civique au 1er tour

VOTE VOTE **19**% d'abstentionnistes

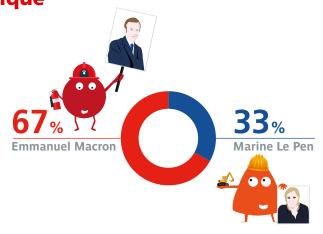
chez les agents publics au 1er tour (79,6 % et 20,4 % chez l'ensemble des Français)



Des agents de la fonction publique moins mobilisés au 2nd tour

73% de votants **27** % d'abstentionnistes

chez les agents publics au 2nd tour (75 % et 25 % chez l'ensemble des Français)



Source: IFOP (avril et mai 2017)



MFP

Une campagne de mobilisation bien attendue







ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 8 JUIN 2017

"2020 en ligne de mire"

L'assemblée générale de la MFP s'est tenue le 8 juin dernier au Cercle National des Armées à Paris. Élus, délégués régionaux, partenaires et journalistes ont répondu présent pour venir faire le bilan de l'année écoulée, riche en nouveautés, et se projeter collectivement dans les prochains défis de la MFP. Retours sur une AG placée sous le signe du sport.

"Si je devais choisir un sport pour illustrer l'année écoulée, ce serait le tennis", énonce Serge Brichet après avoir accueilli et salué les participants présents en ouverture de l'assemblée générale 2017. "Nous avons souvent joué en double, avec nos partenaires que sont les fédérations syndicales de fonctionnaires notamment, et nous avons échangé de nombreuses balles avec les pouvoirs publics." Le président de la MFP a rappelé sa volonté d'agir sur les trois versants de la fonction publique et sa détermination à poursuivre l'œuvre commencée malgré les difficultés rencontrées. "Cette année, j'espère que ce sera jeu, set et match", lance Serge Brichet au début de cette AG en filant la métaphore sportive.

Garder le cap

"2016 a été compliquée du point de vue budgétaire, parce que nous partions avec une diminution de 600 000 euros de cotisations, liée au départ de la MNH, reconnaît la trésorière générale Dominique Combe. *Il a donc fallu* réussir à conjuguer rationalisation de l'organisation et exercice des missions de la MFP en maîtrisant le budget." Ce qui a été obtenu sans coupes sèches, par des réductions raisonnées. "En 2016, l'ensemble des charges ont diminué

de près de 15% en rationalisant les postes principaux que sont les dépenses de personnel, les honoraires, les frais de congrès, de réception ou encore de mission." Les résultats sont au rendez-vous avec un excédent de 250 000 euros et des fonds propres établis autour de 5 millions d'euros.

Jouer collectif

Mais pour autant, il n'était pas question de renoncer "à la possibilité d'exercer notre influence", explique la trésorière générale. Une réorganisation interne a ainsi été opérée avec internalisation de certaines fonctions, comme en communication par exemple. Ces efforts n'ont pas nui aux actions d'influence de la MFP, au contraire, puisque 2016 a vu émerger de nouvelles actions. "Le travail de concertation mené avec les organisations syndicales a été majeur, souligne le secrétaire général, Didier Quercioli. Lors de la première campagne sur la protection sociale que nous avons déployée, nous avons touché 500 000 agents publics, rencontré 100 employeurs et sensibilisé 150 parlementaires." Cette première action a permis de poser les jalons d'une légitimité publique renforcée de la MFP.

UNE AG À RÉACTIONS

Organisations syndicales, élus, représentants de la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires (CNSD), délégués des mutuelles, militants et journalistes... Plus de 150 personnes ont participé à l'AG de la MFP. En pleine construction du projet stratégique Horizon 2020, retours sur une assemblée particulière

"À l'heure où la mutualité et la fonction publique font face à de grandes incertitudes, rassembler les mutuelles de fonctionnaires dans une dynamique cohérente et offensive est un défi que la MFP entend relever. Ce sera un point d'appui important pour tous ceux qui défendent un modèle solidaire de protection sociale obligatoire et complémentaire et qui veulent promouvoir les droits sociaux de nos collègues."

Éric Marazanoff

Président de la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT)

"Nous avons vécu un temps fort avec les débats autour du projet stratégique Horizon 2020 et le discours de clôture de Serge Brichet. Nous sommes à un moment clé de notre histoire. Nous avons toujours eu des spécificités fonction publique. Le collectif MFP est une force. Cependant, pour avoir un avenir commun, une ambition commune. nous devrons nous ressaisir. Face au président de la République, il faut que le monde mutualiste soit force de proposition et reste dans l'action, l'anticipation et l'innovation!"

Gabriel Sabotin

Administrateur national

"Les problématiques des mutuelles de la fonction publique sont assez proches des nôtres notamment au vu du changement de société qui s'opère peu à peu. Nous assistons au "détricotage" de nos repères passés et à une concurrence de plus en plus forte. Il est important de protéger nos valeurs de solidarité dans une nouvelle société où la recherche du profit prime sur le service rendu à l'adhérent/patient."

Gérard Morel

Vice-président de la CNSD

"Comment mieux faire vivre les valeurs mutualistes? Comment mettre fin aux inégalités de traitement entre fonctionnaires et salariés ? Serge Brichet a annoncé que la MFP ferait preuve de vigilance et de détermination. Cela suppose *de mieux impliquer les* adhérents des mutuelles et des OS, de rechercher toutes les convergences possibles et de construire des mobilisations avec l'ensemble des salariés et des citoyens.'

Monique Daune,

Responsable nationale de la FSU

Retrouvez les déclarations intégrales et les articles de presse liés à l'AG 2017 sur mfp.fr

Un autre dossier majeur de la MFP en 2016 a été celui du référencement des mutuelles par les ministères. "Nous avons agi sur tous les points qui pouvaient influer sur la circulaire d'application : critères de pondération de choix pour l'employeur public, maintien du précompte ou dépendance, explique Dominique Combe. Bien que certains référencements soient encore en cours, il apparaît que la logique du marché prévaut sur celle des solidarités. Mais si nous n'avions pas travaillé sur ce dossier avec les syndicats, cela aurait été pire. Il faut se rappeler qu'en 2015, l'orientation des employeurs publics était de supprimer purement et simplement le référencement et d'abandonner la protection sociale complémentaire des fonctionnaires au marché!"

Marquer des essais

La MFP a été très active sur ses 3 métiers. "Nous avons réuni toutes les mutuelles gestionnaires du RO, audelà de la sphère MFP, dans un contexte où des choix gestionnaires différents ont été opérés, rapporte Didier Quercioli. C'est une première qui nous a permis d'aboutir à un cahier des charges commun, dans lequel nous avons pu inclure des aspects de gestion des risques ou de prévention, et qui vient d'être accepté par la CNAM." Du côté du conventionnement avec les chirurgiensdentistes, la MFP et la CNSD se sont assises autour d'une table pour avancer en regardant dans la même direction. Un groupe de travail technique a été créé visant à trouver ensemble des solutions pour faciliter la gestion du tiers payant. "C'est un projet très avancé", se réjouit le secrétaire général.

Rester dans le peloton

L'année 2016 marque un tournant pour la MFP en termes de légitimité auprès des différents acteurs de sa sphère d'influence, avec des retombées politiques et médiatiques se traduisant dans les champs réglementaires et législatifs (exemple du label senior, mis d'évidence de côté). "Du côté du terrain, nous avons passé du temps à mettre en œuvre des actions d'influence en laissant de côté des missions plus techniques", indique Frédérique Lamarre, déléquée régionale MFP Centre.



Didier Quercioli, Dominique Combe et Serge Brichet

"C'est un axe nouveau qui a fortement mobilisé les élus." Pour autant, parmi les axes proposés par le comité de pilotage en vue de dessiner les grandes lignes du projet stratégique Horizon 2020 de l'union, l'idée que "l'action d'influence de la MFP doit être renforcée" apparaît, ainsi que l'implication des relais au niveau local.

Les travaux du comité de pilotage font apparaître des points de divergence entre les 21 mutuelles qu'il appartiendra à la MFP de dépasser pour continuer d'agir efficacement. "Concernant la gestion mutualiste du régime obligatoire, certaines mutuelles considèrent que la MFP doit agir seulement en animation des mutuelles qui souhaitent s'investir, d'autres qu'elle doit limiter son champ d'activité à la coordination avec l'assurance maladie et d'autres enfin que l'activité de gestion du RO par la MFP est sans avenir, détaille Christophe Lafond (MGEN). Dans le champ des relations conventionnelles avec les professionnels de santé et les établissements hospitaliers, sur fonds de regroupements et d'absorptions, le comité de pilotage constate des divergences, qui sont autant de questionnements qu'il s'agira d'instruire."

150 délégués et invités ont assisté à l'AG



Face aux remontées qui ont pu être entendues concernant des "difficultés de mobilisation et d'implication des mutuelles et de leurs militants sur le terrain", la trésorière trace des voies d'action pour palier cette difficulté de relais local. Parmi les pistes proposées, la création d'une instance annuelle des présidents des mutuelles qui partagerait les orientations de la MFP, la création de nouveaux outils et supports "lisibles et pédagogiques". C'est selon l'élue "la seule manière d'arriver à ce relais des positionnements politiques de la MFP". Enfin, la diminution des réunions et leur organisation de manière plus thématique, alliées à une meilleure prise en compte des agendas des mutuelles, devraient permettre de répondre à la baisse de fréquentation des commissions métiers actuellement observée.

"J'insiste sur la force du collectif, reprend Serge Brichet. La force du collectif de la MFP, ce sont les femmes et les hommes qui travaillent en son sein, au-delà des trois personnes en tribune aujourd'hui. Je veux remercier les collaborateurs, les secrétaires en région, les délégués, les militants, les partenaires et les mutuelles. La MFP n'a de sens que par les mutuelles qui adhèrent à cette union politique." Le ministre Gérald Darmanin, évoquant son droit de réserve après sa nomination, n'a pu assister à l'AG. "Dans le contexte actuel, le plus difficile est certainement de faire reconnaître ce que nous sommes et de faire comprendre la finalité de notre action, estime Serge Brichet. Mais finalement, l'adversité ne fait que me motiver. Je suis sûr que mes amis dans la salle ressentent la même chose. Même si c'est plus difficile, plus contraignant, je peux dire que la MFP sera aujourd'hui et surtout demain encore plus motivée que jamais."





Remerciements à Tantely Biardeau de la société Lexcis pour son aide.





INDISPENSARI ES



INTERVIEWS CROISÉES

"Saisissons-nous des enjeux de demain et ressaisissons-nous"

Thierry Beaudet a répondu présent à l'invitation de la MFP. Le président de la FNMF s'est exprimé en croisant son intervention avec celle de Serge Brichet. Des résonances politiques fortes ont porté les deux discours. **Regards croisés.**

Quel regard sur le programme présidentiel ?

Thierry Beaudet: La FNMF a voulu jouer un rôle actif pour mettre la santé au cœur du débat politique. Emmanuel Macron, qui s'est exprimé lors de l'événement Place de la Santé du 21 février dernier, a proposé de relever trois défis : celui de la prévention, celui de l'accès aux soins et celui de la soutenabilité financière. Nous ne sommes pas d'accord avec toutes ses idées, notamment les contrats types. Prenons au mot le nouveau Président qui veut libérer les énergies, soutenir les initiatives et faire le pari des acteurs. Proposons-lui de faire le pari du mouvement mutualiste!

Serge Brichet: Nous sommes prévenus, le programme présidentiel sera appliqué. Évolution de la fonction publique, modernisation du statut, réduction des effectifs, mise en place d'un jour de carence... autant de sujets sur lesquels la MFP poursuivra sa méthode. Vigilante, elle se pose comme lanceuse d'alerte depuis sa mobilisation de 2016.

Déterminée, elle rebondit avec une nouvelle campagne "Ma Santé concerne tout le monde". Elle utilisera une méthode exigeante dans ses relations avec les pouvoirs publics. Cette méthode a porté ses fruits ces derniers mois, puisque la MFP est reconnue auprès de ses interlocuteurs privilégiés.

Quel regard sur le mouvement mutualiste fonctionnaire?

T.B.: Il n'est pas de mutualité sans mouvement ni de mouvement sans militants. En mutualité, nous voulons faire mouvement, c'est ce qui nous différencie des assureurs. Et ce qui distingue la MFP dans le mouvement mutualiste. c'est sa force de frappe militante, ses militants de la solidarité en actes. La MFP a une action centrale au service de la défense d'un modèle social global et solidaire - dans la fonction publique territoriale, par exemple, pour renforcer la prévoyance des agents territoriaux. Elle a su créer des liens étroits avec

les organisations syndicales des trois versants de la fonction publique. C'est un grand succès de la MFP.

S.B.: Les structures mutualistes doivent être en capacité de se saisir des enjeux de demain, différents de ceux du passé. Le marché de la complémentaire santé est devenu extrêmement concurrentiel et la stimulation du marché est érigée comme un dogme. Face à ces contraintes, il est vital pour le mouvement mutualiste fonctionnaire de rester cohérent et de garder une certaine éthique, avant tout pour les personnes que nous protégeons!

Quel regard sur la collaboration entre la MFP et la FNMF ?

T.B.: Si la FNMF ne fait peutêtre pas suffisamment écho aux préoccupations de la MFP, je tiens à remercier la MFP de faire écho à celles portées par l'ensemble du mouvement mutualiste. La MFP s'engage fortement aux côtés de la Mutualité Française. Elle a su être très active sur des sujets comme le label senior et aider à faire de Place de la Santé un succès.
Elle s'attache à cultiver l'identité fonction publique avant tout dans l'intérêt des agents publics.
Elle en tire une force et une légitimité incontestables.
Cette différence est à préserver dans la coopération avec la FNMF, tout comme le souci de l'utilité qui ne doit cesser de conduire nos fédérations.

S.B.: Les mutuelles de la fonction publique ont un sentiment d'appartenance fort à la FNMF. L'union MFP y a une place particulière, non statutaire. Elle est partenaire de la Fédération et relaie ses projets. La MFP a la volonté de resserrer les liens actuels tout en restant dans son rôle. Elle doit faire entendre ses problématiques propres et mieux faire connaître les modèles mutualistes encore trop peu connus et sources de mauvaises interprétations. Il est essentiel que sa voix reste audible!

Jean-Paul Delevoye

Président de la commission nationale d'investiture de La République En Marche

"Où est l'unité de la fonction publique?"

Les résultats des élections législatives donnent une majorité absolue au président de la République. Comment expliquez-vous ce succès ?

Depuis plusieurs années, des "éruptions citoyennes" spontanées, temporaires, mais extrêmement fortes, se manifestaient. Nous l'avons vu en Italie, en Espagne et aux États-Unis où Bernie Sanders a contesté Hillary Clinton. Dans une logique de bloc contre bloc, le système s'autoalimentait avec un effet de vases communicants entre la gauche et la droite. Nos concitoyens n'avaient que deux façons d'exprimer leur désarroi ou leur désapprobation : l'abstention et le vote populiste. Emmanuel Macron a fait le pari de l'intelligence citoyenne et du terrain. En lançant le mouvement En Marche, il a créé une offre politique qui n'était pas enfermée dans un bloc et qui alimentait une énergie citoyenne qui s'est développée, consolidée et crédibilisée. La volonté d'apaisement du candidat venait en contrepoint de la radicalisation de la droite et de la gauche. Ce besoin d'apaisement, de rassemblement et d'espérance a nourri la dynamique présidentielle. Élu, le nouveau président a conquis une légitimité internationale, puis constitué un gouvernement en partie issu de la société civile, montrant que les ministres étaient choisis non pour leur appartenance, mais pour leur compétence. Et puis nous avons pris le pari de candidats issus de la société civile à 50 % pour les élections législatives. Nous avons remporté une large victoire, beaucoup se sont dit que cet homme avait la capacité de transformer notre pays et qu'il fallait lui donner les moyens d'agir. C'est une très lourde responsabilité, mais c'est une

Ancien ministre de la Fonction publique, il a été maire, conseiller général, sénateur et député. Gaulliste de cœur, Jean-Paul Delevoye connaît les arcanes du pouvoir électif. C'est à lui que le président de la République a confié la responsabilité de sélectionner les candidats à la députation sous la bannière LREM. Échanges sans langue de bois avec un homme qui défend la noblesse du politique.

Que répondez-vous à ceux qui font un double procès en incompétence et en docilité aux nouveaux parlementaires élus de La République en Marche?

C'est intéressant de voir que beaucoup d'observateurs ont compris cette dynamique politique nouvelle, cette énergie citoyenne, sauf le système qui continue à regarder avec les lunettes du passé ce qui est train d'arriver. Beaucoup de politiques assis sur le système ancien s'interrogent encore sur le caractère effronté d'hommes et de femmes qui ont osé les affronter, d'un candidat Macron qui a osé remettre en cause le système et crient au crime de lèse-majesté! Ils n'ont rien compris. Ils n'ont pas compris qu'aujourd'hui nos concitoyens ne veulent plus obéir, mais adhérer, être associés et devenir co-constructeurs du futur. Car ces derniers ont compris que dans un monde en train de se métamorphoser, plutôt que de cultiver les peurs et la nostalgie du passé, il fallait redonner la gourmandise du futur, le plaisir et le goût d'entreprendre. Cette jeunesse qui arrive à l'Assemblée nationale gardera son aspect contestataire, innovant, et oxygénera, enfin, la politique. Le système ne doit pas être un pouvoir de conquête mais un pouvoir au service d'un projet de société. C'est ce que nous voulons, que nos députés soient à la fois des législateurs - un peu moins longtemps -, des évaluateurs et des animateurs de terrain parce que nos concitoyens ont envie de participer au débat.

très grande espérance.



En quoi vous êtes-vous retrouvé dans le projet du président de la République ? Est-ce l'homme providentiel qu'attendaient certains ?

Je ne crois pas à l'homme providentiel, mais je crois aux circonstances providentielles. Nous étions arrivés à un moment où le moral des Français était au plus bas, où l'Europe était décriée et où la gestion des peurs dominait. L'intelligence d'Emmanuel Macron est d'avoir su mobiliser sur une ambition européenne, sur une espérance, sur une capacité de retrouver ce qui faisait la force du siècle des Lumières. La France à l'époque était gourmande du progrès, aujourd'hui elle a peur du progrès, elle était confiante dans les chercheurs, aujourd'hui elle a peur de ses recherches, confiante, elle éclairait le monde, aujourd'hui les lumières s'éteignent les unes après les autres. Et bien nous voulons retrouver cette ambition, que les Français et les Françaises éclairent à nouveau le monde par un projet de société dans lequel le respect de la personne humaine et le respect de l'environnement soient au cœur de toutes les politiques publiques. Lorsque le président de la République demande de libérer la créativité de la France - derrière chaque pépite numérique dans le monde, il y a un Français – il veut libérer la créativité et en même temps améliorer la protection des plus faibles.

Vous avez déclaré vouloir "réconcilier les citoyens avec la politique"(1). Pourquoi et comment ?

Il ne faut pas oublier le taux d'abstention du second tour de ces élections législatives. C'est notre combat, qui n'est pas un combat contre la gauche ou contre la droite, mais la bataille des esprits. Comment redonner envie au citoyen de réveiller sa citoyenneté, c'est-à-dire se sentir responsable du collectif, en particulier dans le domaine de la santé ? Pour beaucoup de gens, l'impôt c'est un pouvoir d'achat en moins, ce sont des vacances en moins, une voiture en moins... Mais on a oublié que cela sert à financer les politiques publiques dont on peut un jour bénéficier.

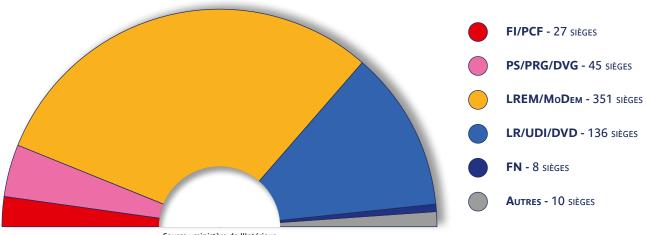
En ayant oublié le sens de l'impôt et le prix de la solidarité, on crée non plus des collectivités de destin mais une communauté d'intérêts. Et un jour, les jeunes ne voudront plus payer les retraites des aînés, les bien portants ne voudront plus payer une politique de santé pour les plus malades, les travailleurs ne voudront plus payer pour celles et ceux qui n'ont plus de travail... C'est exactement le contraire du combat que nous souhaitons mener. Retrouver le sens du collectif, du destin collectif, de la solidarité, de la responsabilité individuelle qui nourrit une responsabilité collective... C'est probablement l'un des enjeux fondamentaux du 21^e siècle et du combat politique que doivent mener à échelle mondiale la France et l'Europe. Réconcilier les citoyens avec la politique, c'est vraiment construire ensemble, promouvoir et défendre un projet de société dans lequel chacun se sent à la fois responsable et acteur.

Vous avez été ministre de la fonction publique de 2002 à 2004. Quelles sont selon vous les évolutions les plus importantes dans le service public ?

Je crois que nous sommes dans un moment où la fonction publique doit être considérée comme un élément de cohésion et un facteur dans lequel le fonctionnaire ne doit pas être considéré comme à part mais comme complètement intégré dans la société. La notion de service public ne doit pas vouloir dire défense des structures mais adaptation des structures à un monde qui se transforme à toute vitesse. Les objets connectés, les algorithmes vont complètement bouleverser les choses et il faudrait anticiper l'adaptation de la fonction publique à ces changements. Je pense que nous manquons souvent de vision politique et que nous sommes dans la gestion avec les fonctionnaires. Je souhaiterais qu'il y ait une réflexion pour savoir comment définir ensemble la mission du service public et anticiper. C'est vrai que la gestion des ressources humaines fait aujourd'hui cruellement défaut dans le domaine de la fonction publique et c'est là où nous devrions réfléchir ensemble à l'épanouissement des individus, à leur prise de responsabilités et faire en sorte que le temps passé sur les notations soit peut être moins important que le temps passé sur la stratégie.

LA NOUVELLE ASSEMBLÉE NATIONALE

Résultats du 2e tour des législatives (sur 577 sièges)



Source : ministère de l'Intérieur

L'INTERTWEET INDISPENSABLE

Les qualités indispensables d'un homme politique ?



Jean-Paul Delevoye@delevoye

La paresse, pour aller toujours à l'essentiel. Et l'indifférence, pour garder ses nerfs et le cap dans la tempête.

£3 4

Voir le résumé

Des valeurs indispensables dans votre vie ?



Jean-Paul Delevoye@delevoye

Le respect de l'autre et le souci permanent d'agir en n'étant jamais en porte à faux par rapport à ses propres valeurs.

47. 4

00 1

Voir le résumé

La respiration indispensable dans votre vie?



Jean-Paul Delevoye@delevoye

Cinéma, lecture, famille. Tout ce qui me permet de redécouvrir des sons, des odeurs, des émotions, de ralentir le temps et d'alléger la pression.

Voir le résumé

Les agents publics ne sont justement pas traités comme les autres citoyens en matière de protection sociale. Que proposez-vous face à leurs inquiétudes ?

Je crois qu'il y a une vraie question aujourd'hui. Un certain nombre de personnes, salariées ou fonctionnaires, ont besoin qu'on les prenne en compte dans leur dimension de vie quotidienne et d'accompagnement par l'employeur d'une politique de protection sociale. Je souhaiterais que les collectivités en particulier puissent participer au financement des mutuelles, peut-être en les mutualisant au niveau local afin de pouvoir bénéficier de meilleures prestations à moindre coût. Il faut que nous ayons une question de fond sur le plan de l'apaisement social et de la protection par rapport aux aléas du futur si nous voulons favoriser l'épanouissement de nos collaborateurs fonctionnaires et leur volonté de s'engager. Il faut aussi être attentifs aux drames de leur vie, aux préoccupations du quotidien face à l'accident ou la maladie qui peut les frapper. La politique salariale doit aussi englober la politique de l'environnement de l'individu dans sa vie familiale, associative, territoriale. C'est une nouvelle donne qu'il faut intégrer.

Le renouvellement des référencements ministériels est en cours, avec des régressions annoncées des droits des agents. Quel est votre regard?

Je ne suis pas spécialiste, mais lors des réflexions concernant le privé, j'étais favorable à ce que l'on réfléchisse branche par branche à un cahier d'appel d'offres type permettant d'offrir un catalogue de prestations dans lequel les entreprises auraient pu choisir et permettre à leurs salariés de sélectionner le plus adapté à leurs conditions de vie personnelle. C'est la première question que j'ai posée aux syndicats lorsque j'étais ministre : pouvez-vous m'expliquer où est l'unité de la fonction publique dont on parle en permanence ? Car j'ai rarement vu autant de différences qu'entre l'État, les collectivités locales et l'hospitalier, et au sein même des administrations de l'État... Est-ce que l'unicité de la fonction publique ne mériterait pas que tous les agents, quels que soient les parcours, les lieux d'exercice et les statuts, puissent bénéficier de prestations égales à cotisations égales ? Si cet objectif méritait d'être acté, il faudrait ensuite se demander comment le construire et en combien de temps pour qu'il y ait un chemin. Je pense que nous n'avons rien à gagner à faire en sorte qu'il y ait des différences dans les politiques d'accompagnement des ressources humaines parce que cela peut créer des oppositions, voire des jalousies ou des notions de supériorité dans une fonction publique qui doit notamment les combattre.

Selon vous, « la société de demain doit être celle du capital humain ». Pensez-vous que nous en prenons la voie?

Nous sommes passés d'une société rurale d'exploitation des sols à une société industrielle d'exploitation des sous-sols. Et nous entrons maintenant dans un monde fascinant qui sera celui des nouvelles technologies, des neurosciences et de l'exploitation, dans le bon sens du terme, des cerveaux. Tout comme l'exploitation des sols nécessite le respect des sols, l'exploitation des cerveaux nécessite le respect des cerveaux. Or nous ne sommes pas prêts! Nous connaissons la fatique des corps, mais nous ne mesurons pas celle des cerveaux. Nous sommes souvent dans l'instantané, la survalorisation de l'immédiat, nous ne savons pas quelle gymnastique faire pour optimiser le repos de nos esprits et prendre le recul nécessaire. Cette dimension de capital humain nécessite de la part des parents, des professeurs, des manageurs et des politiques de s'interroger en permanence non pas sur les échecs des individus, mais sur leur potentiel. Une étude américaine en 2009 a montré que pour la première fois au sein d'une entreprise les valeurs immatérielles étaient plus importantes que les valeurs matérielles, c'est-à-dire les brevets, les recherches et l'épanouissement des individus. C'est un profond changement culturel. Les notions de respect, d'altérité et de bonheur de vivre devraient être au cœur de nos réflexions. C'est certes un peu utopiste, idéaliste, mais c'est un projet auguel chacun peut apporter sa contribution.

(1) Dans une interview donnée à Opinion Internationale publiée le 2 mars 2017.

SECOURISTE TOUS RISQUES



INDISPENSARI ES

i vous passez vos vacances sur la côte basque, peut-être l'avez-vous déjà aperçu. Titouan Le Brisse, 26 ans, officie l'été sur l'une des six plages de Bidart. Les amateurs de surfs sont attirés par la vague mondialement connue de la Parlementia. Chaque été, la commune de Bidart accueille plus de 12 000 estivants qui entre deux visites de monuments classés, château d'Ilbarritz ou chapelle Sainte Madeleine, viennent profiter des magnifiques plages qui s'étirent sur 5 kilomètres de sable doré.

Titouan est tombé dans la marmite océanique quand il était petit : né dans les Alpes, il arrive dans le Pays Basque avant ses un an. Surfeur et nageur depuis son plus jeune âge, c'est tout naturellement qu'il passe le BNSSA à 17 ans pour devenir maître nageur sauveteur (MNS) avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 64). Il fait sa première saison dans la foulée. "Au début, il y a un peu de stress, mais il disparaît au fur et à mesure que les saisons avancent."

Surveillance municipale

La surveillance estivale des plages relève des mairies qui précisent par arrêtés municipaux les zones géographiques concernées, les dates et les horaires de surveillance ainsi que les effectifs. "Cette nouvelle saison a commencé pour moi le 17 juin dernier et se terminera le 31 août, explique le jeune homme. Sur le poste de secours, nous venons de tous les horizons, certains sont MNS à l'année, d'autres sont instituteurs ou étudiants, et le plus souvent originaires de la région."

"C'est généralement la méconnaissance de l'élément qui fait que les gens se retrouvent en difficultés, explique Titouan Le Brisse. Les zones les plus calmes en apparence, avec le moins de vagues, sont celles avec les plus forts courants. Et lorsqu'ils sont pris dans ces courants, les nageurs ont le réflexe de lutter contre et s'épuisent." Selon la situation, l'intervention se fait à la palme avec bouée tube, au paddleboard ou avec des filins. Des moyens supplémentaires peuvent être demandés en renfort.

Sauvetages difficiles

"En surveillance de plages, on est confronté à des événements un peu durs. Des situations dramatiques, j'en ai aussi connu en tant que pompier volontaire, à Paris. On s'y fait, on s'y fait... Parfois certains collègues ne le vivent pas très bien, la hiérarchie est alors présente pour les aider à garder de la distance." Les MNS sont en première ligne auprès des proches qu'il faut "éloigner de l'intervention pour ne pas la perturber, rassurer et calmer, tout en leur expliquant ce que l'on fait".

Des baigneurs ont parfois beaucoup de chance. "Il m'est arrivé plusieurs fois de secourir et de réanimer des nageurs hors des zones ou des horaires de surveillance", explique Titouan Le Brisse. Les MNS arrivent en avance pour installer leur matériel, s'entraînent avant ou après les journées de travail... et reviennent même se baigner sur "leur" plage lorsqu'ils ont du temps libre! "Les gens que nous sortons de l'eau reviennent souvent nous voir quelques jours plus tard pour nous remercier."

Surprises estivales

"On découvre de temps en temps des objets explosifs enfouis dans le sable datant le plus souvent de la Seconde Guerre mondiale. Les gens, parfois des enfants, creusent dans le sable et viennent nous chercher parce qu'ils trouvent quelque chose de bizarre". Un périmètre de sécurité est alors mis en place. Ils reçoivent parfois des demandes étonnantes : un vacancier s'est un jour présenté au poste de secours en demandant aux sauveteurs s'ils pouvaient lui fournir un détecteur à métaux et l'aider à chercher son alliance !



"Une population qui ne connaît pas le milieu marin"

Pourquoi votre métier vous semble-t-il indispensable ?

Parce qu'on a une fréquentation assez importante sur les plages à l'heure actuelle, en hausse, avec une population qui ne connaît pas forcément le milieu marin. Il y a donc une utilité à avoir des gens qui le connaissent de façon

à éviter qu'il y ait plus de problèmes et d'accidents que lorsqu'on est là.

Dans quelles circonstances avez-vous ressenti le caractère indispensable de votre métier ?

Sur les multiples interventions où nous sortons des personnes de l'eau qui peut-être sans nous auraient eu une fin un peu plus tragique...

Quelles sont les qualités indispensables pour exercer votre métier ?

La rigueur en premier lieu. Mais également des qualités physiques parce qu'une part importante de la sélection se fait sur des épreuves sportives et que l'on est obligé d'être en forme pour ce genre de métiers. Il faut aussi avoir l'esprit d'équipe et être assez sociable parce que l'on est en permanence en contact avec le public.

Qu'est-ce qui est indispensable dans votre vie ?

L'activité physique, surtout en plein air. C'est mon passe-temps indispensable. Je pratique le surf et la natation, un peu de course à pied, de l'escalade et aussi de la marche en montagne!

Protection sociale des agents publics :

le grand chamboulement



LES AGENTS PUBLICS EN FRANCE

5,4 Md'agents actifs et
3 millions de retraités

epuis le 1^{er} janvier 2008, les mutuelles de fonctionnaires, choisies sur appel public à la concurrence, assuraient la protection sociale des agents publics. Les critères qui avaient présidé à leur sélection étaient liés à des notions de solidarité autant que d'efficience, chaque agent étant au final libre de son choix. "Il est important de rappeler qu'aucune obligation d'adhésion à une mutuelle de fonctionnaires n'existe, chacun choisissant d'adhérer sur la base du volontariat", souligne la MFP. Les agents ont mis en place, au travers de leurs mutuelles, une protection solidaire, complète et adaptée à leur situation.

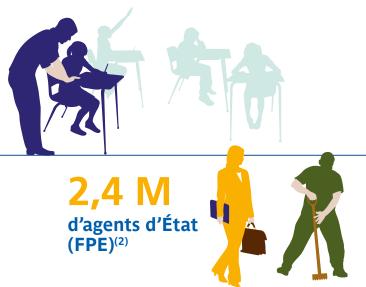
"Bien loin de défendre un pré carré, les mutuelles de fonctionnaires réunies au sein de la MFP rappellent leur attachement à vouloir organiser la protection complémentaire des agents publics actifs et retraités dans un cadre professionnel solidaire adapté à leurs droits statutaires", rappelle Serge Brichet. Le contexte décrit par le Président de la MFP est celui "d'attaques de plus en plus nombreuses sur les soi-disant privilèges des fonctionnaires, alors qu'ils sont au contraire de plus en plus fragilisés par les fortes contraintes économiques pesant sur leur pouvoir d'achat après un gel des salaires de 5 ans (de 2010 à 2015)."

Une ouverture au secteur lucratif

La protection sociale des fonctionnaires a connu des tempêtes depuis sa mise en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (lire encadré). Mais les mouvements actuels sont d'une ampleur jamais vue. Dans la FPE, la phase de renouvellement du référencement commencée à l'hiver 2016 s'inscrit dans un contexte très différent de celui de la première vague entre 2008 et 2011. "Face à la volonté affichée des pouvoirs publics de stimuler le marché et de voir référencés plusieurs opérateurs sur un même champ professionnel, les mouvements de concentration des opérateurs complémentaires donnent naissance à des groupes très puissants qui ne cachent pas leur volonté d'investir la fonction publique", précise Serge Brichet.

L'ouverture pourrait sembler bénéfique, mais ce qui inquiète en réalité les mutualistes, c'est l'alignement des critères de choix sur ceux en vigueur chez les assureurs lucratifs. "Si elle approuve le renouvellement du référencement, la MFP reste extrêmement réservée sur plusieurs points", alors que les premiers arbitrages ministériels ont eu lieu.

Le Président de l'union mutualiste dénonce notamment "le creusement des distorsions de droits non seulement entre agents publics issus de ministères différents mais aussi entre agents publics et salariés du secteur privé, une couverture globale et solidaire en régression et la perte de la couverture dépendance pour la plupart des agents publics".



Une avancée en ordre dispersé

La MFP regrette "la tendance des ministères à référencer des opérateurs sur des critères financiers au détriment des solidarités" et "la participation de plus en plus faible des employeurs publics à la couverture santé et prévoyance de leurs agents". En effet, alors que les employeurs privés sont tenus de participer à hauteur de 50 % minimum à la complémentaire santé de leurs salariés depuis l'entrée en vigueur de l'ANI le 1er janvier 2016, la participation financière moyenne des administrations est de l'ordre de 3 % des cotisations versées par les agents pour leur complémentaire. Parmi les premiers ministères à s'être prononcés dans le référencement, le Quai d'Orsay et Bercy ont renouvelé leur mutuelle historique, respectivement la MAEE et la MGEFI.

L'arbitrage des ministères de l'Éducation nationale et de la Justice concernant le choix des organismes référencés pour la protection sociale de leurs agents se faisait toujours attendre à la fin du mois de juin. Est-ce que les ministères aligneront de nouveaux organismes face aux mutuelles historiques que sont la MGEN et la MJJ, et lesquels ? Fin 2016, trois acteurs ont été référencés au ministère de l'Agriculture : Harmonie Mutuelle FP, AG2R-La Mondiale et Groupama. Et aux Affaires sociales, la publication du cahier des charges semble au point mort depuis quelques mois, avec de vraies incertitudes sur le nombre d'organismes susceptibles d'être retenus.

Des avancées dans la territoriale

"Compte tenu des spécificités de l'emploi territorial, un dispositif de labellisation est proposé, à côté de la procédure alternative de convention de participation, qui s'apparente à celle mise en place à l'État", décrypte la MFP. Un organisme certificateur, l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), labellise des contrats en fonction des critères sociaux définis dans le décret d'application propre à la fonction publique territoriale du 8 novembre 2011. Tous les organismes d'assurance peuvent demander la labellisation d'un contrat en santé ou prévoyance pour les fonctionnaires territoriaux.

La protection sociale des agents en dates

19 septembre 1962

L'arrêté ministériel dit "Chazelle" reconnaît à l'État employeur la possibilité de verser une aide et une participation aux moyens de fonctionnement des mutuelles de fonctionnaires.

14 juin 2006

Suite à une procédure menée auprès de la Commission européenne, qui appelle " à respecter le droit de la concurrence", l'arrêté Chazelle est abrogé. L'État doit revoir le cadre juridique de son intervention auprès des mutuelles.

9 février 2007

L'article 39 de la loi de modernisation de la Fonction publique consacre la possibilité pour les employeurs publics des 3 versants de la Fonction publique (État, territoriaux et hospitaliers) de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents actifs et retraités.

La liste des contrats labellisés pour trois ans est accessible sur le site du ministère et chaque agent choisit la protection qui lui convient parmi ces offres éligibles au soutien de son employeur.

En alternative à cette solution où l'employeur territorial n'a aucune procédure de sélection à mettre en place, une autre possibilité est celle de la convention de participation. Dans ce cas, l'employeur sélectionne un contrat par appel à concurrence sur la base d'un cahier des charges élaboré sous sa responsabilité. Le contrat choisi doit alors respecter les conditions de solidarité fixées par le décret en santé et être complémentaire aux dispositions du statut de la fonction publique en matière de prévoyance, explique Serge Brichet. Les conventions sont signées pour six ans, un contrôle étant effectué tous les trois ans sur les transferts de solidarité. Les agents retraités peuvent adhérer à la convention conclue par la collectivité qui les employait au moment de leur départ à la retraite.

Si l'application du décret relatif à la fonction publique territoriale a permis des avancées importantes pour les agents, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) pointe aussi dans son récent rapport⁽¹⁾ des points d'amélioration. Sont en particulier critiqués le caractère technique et complexe des dispositifs qui ne permettent pas aux agents de se repérer aisément parmi les offres, le manque d'information sur les dispositifs en vigueur ou le bilan mitigé de certains bénéficiaires, en particulier dans les collectivités de taille importante. Le CSFPT conclut que de "façon unanime, il est apparu nécessaire que les pouvoirs publics acceptent de revoir avec les acteurs du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale les termes du décret du 8 novembre 2011".

Une réflexion suspendue dans l'hospitalière

Plus d'un millier d'agents travaillent au sein de la fonction publique hospitalière. Le Comité de Gestion des Œuvres Sociales (CGOS) intervient en assurant un maintien de salaire en cas d'arrêt de travail dès lors que les agents sont confrontés à une baisse de revenus (arrêt maladie ordinaire supérieur à 3 mois). Ce sont les établissements employeurs qui abondent ce fonds et le gèrent paritairement avec les organisations syndicales. Le CGOS couvre 95 % des établissements. Par ailleurs, l'article 44 de la loi relative à la fonction publique hospitalière de 1986 dispose que les frais d'hospitalisation, les soins et les médicaments sont gratuits pour les agents. Mais sous certaines conditions seulement et dans des limites que souligne la FHF (lire interview ci-contre).

La fonction publique hospitalière présente des spécificités importantes. La gestion du personnel hospitalier est décentralisée. Dans le respect des textes statutaires en vigueur, c'est le chef d'établissement qui recrute ses agents, assure leur notation et décide de leur avancement. Plusieurs statuts différents coexistent au sein d'un même établissement, notamment des hospitaliers et des territoriaux dans les établissements médicosociaux. Contrairement aux deux autres fonctions publiques, plus de 200 opérateurs complémentaires d'assurance évoluent sur ce secteur! Sous un statut qui paraît protecteur à première vue, de grandes disparités existent, et les difficultés ne semblent pas pour l'heure prises à bras le corps par les décideurs.

Des dispositifs réglementaires et/ou législatifs qui régissent les droits sociaux des agents publics, restent à expertiser. La MFP sera vigilante et déterminée. Il ne s'agit pas moins que de l'avenir de la protection sociale complémentaire des millions d'agents publics sans lesquels les services publics français ne fonctionneraient pas.

(1) Les effets du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 sur l'accès à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale – rapport du 29 mars 2017 disponible sur le site www.csfpt.org

(2) Sources chiffres article : Ministère de la Fonction publique (rapport annuel 2016), ministère des Solidarités et de la Santé (janvier 2017)

1,9 M d'agents territoriaux (FPT)⁽²⁾



48 000 employeurs territoriaux



4 500

établissements de santé employeurs

(jusqu'à 100 000 agents dans l'AP-HP)(2)



3 QUESTIONS À MARIE HOUSSEL

"Repenser les dispositifs spécifiques des hospitaliers"

Responsable du pôle ressources humaines hospitalières de la Fédération Hospitalière de France (FHF), Marie Houssel explique que la FHF en appelle à définir un système de protection sociale complémentaire pour les agents hospitaliers.

Les agents hospitaliers bénéficient de la gratuité des soins sur leur lieu de travail (article 44 de la loi du 9 janvier 1986). Quel est ce statut?

La justification de l'existence de ce droit statutaire réside dans le fait que ces soins gratuits représentent une forme de compensation du risque infectieux, plus développé à l'hôpital que dans d'autres secteurs. Il se décline en trois modalités: en cas d'hospitalisation, l'établissement employeur prend à sa charge pendant une durée de 6 mois maximum le montant des frais qui ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale, y compris si l'hospitalisation ne se fait pas dans l'établissement employeur. Hors hospitalisation, l'agent titulaire bénéficie de la gratuité des soins médicaux, uniquement dans l'établissement dans lequel il exerce, ainsi que de la gratuité des produits pharmaceutiques qui sont délivrés sur prescription d'un médecin sur place. L'établissement demande le remboursement à la Sécurité sociale des frais engagés pour les hospitalisations, soins médicaux et médicaments, déduction faite des forfaits journaliers et du ticket modérateur qui restent à sa charge.

Quelles sont les limites de ce texte et de ses applications au quotidien dans l'accès des agents hospitaliers à la complémentaire santé et aux soins?

Depuis un arrêt du 17 juin 2003, la Cour de Cassation considère que la gratuité des soins offerte aux personnels hospitaliers constitue un avantage en nature. L'agent qui bénéficie de soins dans ce cadre doit donc les déclarer au titre de la CSG et de la CRDS. Par ailleurs, l'application du dispositif de soins gratuits fait l'objet d'une grande hétérogénéité ne serait-ce que parce que les établissements n'offrent pas le même panel de soins! L'IGAS avait rendu un rapport sur le sujet concluant que la moitié des établissements n'appliquaient pas le dispositif de la même façon. Enfin, les éventuels dépassements d'honoraires, les soins de ville et les prestations en dentaire ou en optique n'entrent pas dans ce dispositif. Et les familles ne sont pas couvertes. Les agents hospitaliers ont ainsi intérêt à souscrire une mutuelle, sans qu'il y ait à ce jour de participation des employeurs.

Quelles sont vos attentes en la matière et quelles seraient selon vous les pistes d'amélioration?

Nous sommes dans un entre-deux. Le fait de ne pas avoir de prévoyance proprement dite pose problème. La FHF estime nécessaire de définir rapidement un dispositif garantissant la couverture sociale complémentaire des agents hospitaliers, voire permettant de l'améliorer par rapport aux offres de nos concurrents du privé tout en tenant compte des moyens limités des établissements publics médicaux et médico sociaux.

La concertation sur la rédaction d'un éventuel décret d'application de la loi de 2007 n'a toujours pas été ouverte au niveau national. Il s'agirait vraiment d'offrir une couverture veillant au respect des exigences de solidarité, facilitant l'entrée des jeunes dans un dispositif de protection sociale et limitant les écarts tarifaires liés à l'âge. Une réflexion doit être menée sur le sujet, car même si les professionnels hospitaliers ne sont pas sans couverture, les dispositifs alternatifs qui ont été développés méritent d'être interrogés et repensés. C'est ce que nous porterons auprès du nouvel exécutif.

On n'en parle jamais ou mal.
On en minimise l'importance.
Et pourtant...
Un enfant sur 8 souffre
d'un trouble mental.
Un million de jeunes
font appel à un pédopsychiatre. Face à eux,
une organisation confuse
qui laisse les parents
souvent désemparés.
Il était temps que
la psychiatrie des mineurs
fasse son analyse.

e n'est pas un scoop : la psychiatrie des mineurs en France est déplorable". C'est l'avis, sans détours, de Claude Finkelstein, présidente de la Fédération nationale des patients en psychiatrie (Fnapsy). Pour tenter de pallier cette situation, une mission d'information sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France a été créée au Sénat en novembre 2016. "La nécessité pour la représentation nationale de se saisir de cette question résulte des insuffisances constatées dans le domaine de la détection et de la prise en charge des troubles mentaux des enfants et des adolescents, ainsi que des jeunes adultes", précise le sénateur Alain Milon, président de cette mission qui a rendu son rapport aux 52 propositions en avril dernier⁽¹⁾.

"L'apparition d'une éventuelle pathologie mentale se manifeste souvent d'abord par un trouble du comportement, rappelle le sénateur Michel Amiel, rapporteur du rapport. Celui-ci est susceptible d'être perçu par une pluralité d'acteurs, qu'il s'agisse de la famille bien sûr mais aussi de l'école, des intervenants dans le cadre des activités extrascolaires ou des professionnels de santé." Encore faut-il que ces différents intervenants soient armés pour détecter d'éventuels signes précurseurs. Premier constat: ni les enseignants, ni les infirmières scolaires, ni les personnels de PMI, ni même parfois les généralistes ou les pédiatres ne sont réellement formés au repérage de ces troubles chez l'enfant ou l'adolescent.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 50 % des pathologies psychiatriques de l'adulte apparaissent avant 16 ans. "La possibilité d'agir le plus en amont possible avec les instruments adaptés s'impose d'autant plus que s'ils sont pris suffisamment tôt, certains troubles peuvent disparaître et l'enfant ou l'adolescent guérir", souligne Michel Amiel. Selon une étude, "les 5 premières années de la maladie sont une phase critique au cours de laquelle les chances de rémission sont les plus grandes et la réponse aux traitements la meilleure"(2). L'enjeu est important, près d'un million d'enfants sont concernés par la pédopsychiatrie en France.

"Les familles, alertées par les troubles du sommeil ou la phobie scolaire de leur enfant, faute de lieu où s'informer, commencent un véritable parcours du combattant", explique Béatrice Borrel, présidente de l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam). "Elles ne savent pas à qui s'adresser, les délais de réponse des centres médico-psychopédagogiques sont en moyenne de 4 à 6 mois", renchérit Claude Finkelstein. "Outre la famille, l'école est le premier lieu du "vivre ensemble" avec des possibilités d'actions", complète la pédopsychiatre Marie-Rose Moro⁽³⁾ qui appelle à créer des "alliances en éducation et santé".

Le Dr Zinna Bessa indique "que l'une des difficultés actuelles est le manque de visibilité par absence de pilotage des différentes interventions". Ce besoin est d'autant plus pressant que le nombre de pédopsychiatres a diminué de moitié entre 2007 et 2016, alors que la file active augmentait de près de 22 %. "On ne connaît pas précisément les causes de cette évolution, explique Michel Amiel. Mais la pédopsychiatrie est sollicitée de toutes parts, en lien avec les inquiétudes qui traversent notre société, des troubles des apprentissages jusqu'à la radicalisation." Si la nécessité d'une prise en charge étendue du bébé au jeune adulte semble





Sur le terrain pourtant, les initiatives se multiplient, qui ne demandent qu'à être généralisées, comme avec les maisons des adolescents (MDA). "Une structure intégrée, articulant prise en charge sanitaire et médico-sociale, nous a été présentée par l'association Serena à Marseille, explique le rapporteur. C'est un modèle qu'il conviendrait de mieux faire connaître." Autres avancées, comme à Lille dès 2003, "le déploiement des équipes de liaison qui offrent la possibilité de mieux articuler la prise en charge somatique et psychiatrique". L'objectif est de rationaliser l'existant et de généraliser les bonnes pratiques pour que chaque jeune puisse bénéficier de la prise en charge adaptée à son âge et à sa situation.

dans trois régions (Grand Est, Ile-de-France et Pays de la Loire). Dans ce cadre, les médecins ou psychologues scolaires peuvent orienter les jeunes de 6 à 21 ans en souffrance psychique vers des consultations de psychologues libéraux. Elles sont alors remboursées par l'assurance maladie. Autre nouveauté : la naissance d'un corps de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN). Plus de 3 600 candidats se sont présentés aux premières épreuves de sélection en avril dernier. Et la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) vient de signer une convention-cadre avec la DGS... Autant de pistes pour que l'on ne puisse plus dire, avec Michel Amiel, que "l'entrée dans le parcours de soins relève trop souvent plus du hasard que de la cohérence".

Pour aller plus loin

Retrouvez les 52 propositions du rapport de la mission d'information sur le site du Sénat: www.senat.fr

- Rapport d'information du Sénat sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France - n° 494 - Avril 2017
- (2) Rapport de l'Institut Montaigne Fondation FondaMental, "Prévention des maladies psychiatriques : pour en finir avec le retard français", octobre 2014.
- (3) La santé en action n° 439 Mars 2017 Santé Publique France

Faire voyager les gens les yeux grands ouverts

Arts et Vie, créée par des enseignants en quête de culture accessible, emmène les voyageurs à la rencontre de l'art et de l'altérité. Chaque année, 50 000 personnes embarquent pour un voyage culturel avec cette structure engagée, qui ne badine pas avec la rencontre.

Tour d'horizon avec Fabrice Henry, commandant de bord de l'association.

ichée dans une petite rue du 15° arrondissement de Paris, Arts et Vie est discrètement installée à deux pas de la FNMF. Fabrice Henry, son président aux multiples responsabilités mutualistes, nous reçoit dans son bureau décoré de photos prises à l'autre bout du monde. L'association est née en 1955 de la volonté de quelques enseignants de rendre l'accès aux musées et aux spectacles plus faciles. "Rapidement, l'idée est née d'aller découvrir les événements et lieux culturels à l'étranger", explique le président.

"Vous pouvez aller sur une plage au Sénégal, au Vietnam ou ailleurs, vous aurez passé un beau séjour sous le soleil, mais si vous y allez en essayant de rencontrer les populations, les civilisations, de découvrir l'histoire de chaque pays, alors vous vous enrichirez réellement." Tous les séjours de ce voyagiste pas comme les autres sont conçus dans cet esprit. L'idée est de "faire

voyager les adhérents les yeux grands

ouverts plutôt que les doigts de pied

en éventail".



Jeune garçon chinois Dong portant des vêtements traditionnels





L'association propose des formules intégralement conçues et montées en interne. "Contrairement à une idée reçue, nos voyages ne sont pas réservés aux enseignants". Les groupes, qui ne dépassent pas 25 personnes, bénéficient de la présence d'un accompagnateur bénévole tout au long du voyage. "Ce sont des passionnés, des enseignants, mais aussi des médecins ou des infirmiers". Sur place, des guides locaux, "francophones et francophiles", font découvrir leur pays. Fabrice Henry balaie d'un revers de main le mauvais procès en cherté qui

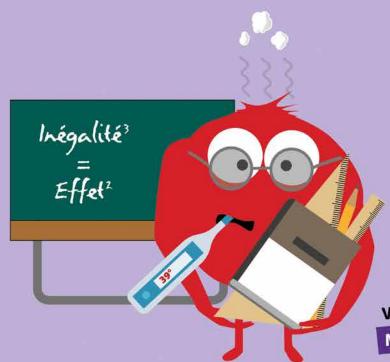
leur est régulièrement fait. "Regardez les contenus et comparez, avec nous tout est drastiquement sélectionné et réellement compris. Si vous allez à Pétra votre hôtel sera aux abords immédiats du site, à New York, vous donnerez sur Broadway." D'ailleurs, Que Choisir ne s'y était pas trompé voici quelques années⁽¹⁾ qui avait classé l'association n°1 des tours-opérateurs français! Ce que ne démentent pas les données quotidiennement recueillies par le service de suivi qualité d'Arts et Vie.

L'association, plébiscitée par les particuliers, veut séduire plus largement les comités d'entreprise. Elle propose depuis plusieurs années des séjours sur mesure au CE de Renault ou au barreau de Grenoble. "Les choses évoluent vite, avec la situation géopolitique, certaines destinations ne sont plus accessibles, comme la Syrie. D'autres destinations nouvelles, comme l'Iran, connaissent un engouement croissant.

Nous souhaitons qu'il y ait de l'harmonie entre les peuples, cela passe par l'éducation et la culture."

(1) Que Choisir n°461 – juillet / août 2008 (article "On en a pour son argent")

MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE



VENEZ TÉMOIGNER SUR MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE

1 MÉDECIN DU TRAVAIL POUR 13 900 ENSEIGNANTS

C'EST PEU, NON?

LORSQUE LA SANTÉ DE NOS PROFESSEURS

EST SI PEU PRISE EN COMPTE,

NOS ENFANTS EN SOUFFRENT!!



ASSURANCE PROFESSIONNELLE



BÉNÉFICIEZ D'UNE OFFRE **EXCEPTIONNELLE POUR VOTRE SÉRÉNITÉ AU TRAVAIL**

amf-assurances.fr

une seule fois et applicable à toute souscription d'un contrat Multigaranties Professionnelles des Agents Publics prenant effet avant le 31/12/2017 à 24h00. Contrat non ouvert aux professions suivantes : sage-femme, chirurgien, anesthésiste, gynécologue obstétricien.

AMF Assurances, Société anonyme au capital de 69 416 644 € entièrement libéré, № 487 597 510 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen. Studio Matmut - 06/17

